

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 02 juin 2020

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 28/05/2020

L'an deux mille vingt et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Indemnité aux adjoints. - DE_2020_015

- Vu le CGCT et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
- Vu les arrêtés municipaux du 02/06/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- Etant entendu que monsieur Michel PHILIP premier adjoint au Maire renonce à ses indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- Population : moins de 500 habitants
- Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 9,9 %

Ces indemnités seront versées à Madame Annabelle TAIX et Monsieur Emmanuel GHIOTTI.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits

Le Maire
Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVENCE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2020
004-210402343-20200602-DE_2020_015-DE

